

## Délibération du Comité Syndical



Séance ordinaire du 25 septembre 2023

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**  
(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**  
(Eau et Assainissement)

**Marclopt**  
(Eau)

**Montrond-les-Bains**  
(Eau et Assainissement)

**Rivas**  
(Eau)

**St André-le-Puy**  
(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**  
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
RODRIGUES Jas	Montrond les Bains

**N° 23-09-08**

**INTERET COMMUN**

**Objet de la délibération :**

**Service de l'eau : Décision comptable modificative n°2**

### **Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

#### **Absent(s) excusé(s)**

ACHARD Jean – Saint André le Puy  
GRANJON Vincent - Cuzieu  
OULION Emmanuel- Marclopt  
PHILIPPE Marie-France- Rivas  
POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----  
 Trésorerie de Saint Galmier -----

#### **Secrétaire élu (e) pour la session**

PERCET Serge

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230925-CS23-09-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## INTERETS COMMUNS

### OBJET : Service de l'eau : Décision comptable modificative n°2

Monsieur le Président rappelle le vote du Budget 2023 du service l'eau.  
Il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément aux engagements de travaux. Il présente les écritures comptables suivantes :

<b>Section d'investissement</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
COMPTE ET LIBELLE	MONTANT	COMPTE ET LIBELLE	MONTANT
2315-9840- Travaux Etandex rehab des ouvrages	+ 50 000.00 €		
2315-9912 travaux Entrée Ouest BEF	+ 50 000.00 €	1318-Remboursement Badoit	+50 000.00 €
2031-9916 Etudes Badoit	+ 50 000.00 €		
238-9923 Avance forfaitaire SIEMLY	+ 20 000.00 €		
2315-9895 - SALP Rte St Cyr	-40 000.00 €		
2315-9900 MLB Rue Geysers Parc	-10 000.00 €		
2315-9905 Marclopt Chatelard	-15 000.00 €		
2315-9917- MLB Rue de l'Eglise	-30 000.00 €		
2315-9928- SLLC Secteur Nord	-10 000.00 €		
2031-9931 Etude faisabilité SIPROFORS	-15 000.00 €		
<i>Total Dépenses Décision modificative n°2</i>	<i>50 000.00 €</i>	<i>Total Recettes Décision modificative n°2</i>	<i>50 000.00 €</i>
Vote BP 2023 Section d'investissement + DM 1	4 575 980.00 €	Vote BP 2023 + DM 1	4 575 980.00 €
Section d'investissement -DM n°1+2+BP 2023	4 625 980.00 €	DM n°1 +2+BP 2023	4 625 980.00 €

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical par :

- ✳ Approuve la décision modificative comptable n° 2 pour le Service de l'eau comme énoncée ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 septembre 2023.

Le Président,  
Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230925-CS23-09-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Syndicat intercommunal  
Val d'Anzieux Plancier  
- Montrond les Bains

Le Secrétaire de séance,  
Serge PERCET